

CONTRÔLE ET GESTION DE L'ÉCOSYSTÈME

Remarques d'ordre général

3.1 Roger Hewitt, responsable du WG-EMM, présente le rapport de la réunion du WG-EMM qui a eu lieu du 12 au 23 juillet 2004 à Sienne (Italie). Pendant la période d'intersession, des groupes de correspondance ont mené des activités sur : la préparation de l'atelier de cette année, la conception de campagnes d'évaluation des prédateurs de krill terrestres et la subdivision des zones statistiques de la CCAMLR en unités d'exploitation fondées sur l'environnement. Pendant la réunion, les groupes suivants se sont réunis :

- l'Atelier sur les modèles d'écosystème plausibles visant à évaluer les méthodes de gestion du krill
- le sous-groupe consultatif sur les zones protégées
- le sous-groupe sur les méthodes du CEMP
- le sous-groupe *ad hoc* sur la subdivision de la capture de krill entre les SSMU
- le comité de direction de l'Atelier de 2005 sur les procédures de gestion
- le groupe travaillant par correspondance sur les campagnes d'évaluation des prédateurs
- le sous-groupe *ad hoc* sur la collecte des données à bord des navires de pêche
- le sous-groupe *ad hoc* sur les activités que pourrait parrainer la CCAMLR pendant l'Année polaire internationale (API).

3.2 Ces activités sont récapitulées dans trois documents à l'intention du Comité scientifique :

- i) le rapport du WG-EMM-04 (annexe 4) qui contient une liste de "Points clés à l'intention du Comité scientifique" à la fin de chaque question principale de l'ordre du jour, ainsi que le rapport de l'Atelier sur les modèles d'écosystème plausibles visant à évaluer les méthodes de gestion du krill (annexe 4, appendice D);
- ii) les brefs exposés des documents de travail (SC-CAMLR-XXIII/BG/9) examinés à la réunion, chacun contenant un résumé et un récapitulatif des résultats et/ou des conclusions portant sur une question particulière à l'ordre du jour;
- iii) le rapport du responsable du WG-EMM-04 au SC-CAMLR-XXIII (SC-CAMLR-XXIII/BG/18) contenant des renvois aux paragraphes pertinents du rapport du WG-EMM-04.

3.3 Comme ces dernières années, l'ordre du jour du WG-EMM-04 a été structuré pour examiner l'état et les tendances de la pêcherie de krill (annexe 4, section 3), l'état et les tendances de l'écosystème centré sur le krill (annexe 4, section 4) et l'état des avis de gestion

émanant de ces débats (annexe 4, section 5). Les informations présentées ici sont tirées du rapport du WG-EMM-04, mais citées en fonction de l'ordre du jour du SC-CAMLR-XXIII.

3.4 Le groupe de travail attirait tout particulièrement l'attention du Comité scientifique sur les points clés de sa réunion, lesquels seront discutés dans le cadre de diverses questions à l'ordre du jour :

- i) la nécessité d'uniformiser le niveau de couverture d'observation internationale sur les navires pêchant le krill (question 2);
- ii) la nécessité de constituer un sous-groupe consultatif sur les campagnes d'évaluation acoustique (question 3);
- iii) des avis sur les zones protégées (question 3);
- iv) la description des modèles plausibles d'écosystème visant à évaluer les procédures de gestion (question 3);
- v) l'Atelier 2005 sur les procédures de gestion pour évaluer les possibilités de subdivision de la limite de capture du krill entre les SSMU (question 3);
- vi) la publication de la campagne CCAMLR-2000 et la représentation de la CCAMLR au quatrième Congrès mondial sur la pêche (question 12);
- vii) la nécessité d'élaborer des plans d'activités coordonnées par la CCAMLR pendant l'API en 2007/08 (question 15).

Etat et tendances de l'écosystème centré sur le krill

3.5 Le groupe de travail a examiné les informations soumises sur l'état des prédateurs de krill, la ressource de krill et les influences environnementales (annexe 4, paragraphes 4.1 à 4.61).

3.6 Le groupe de travail a noté que la population de manchot à jugulaire contrôlée au cap Shirreff (îles Shetland du Sud) continuait son déclin entamé il y a quatre saisons. Cependant, selon tous les autres indices de reproduction et d'alimentation, 2004 était une année moyenne pour les manchots à jugulaire et papous de ce site. Les populations de manchots papous, de gorfous macaroni et de gorfous sauteurs, ainsi que de cormorans de Crozet ont continué de fléchir à l'île Marion en 2003/04. Ces baisses s'expliqueraient par une disponibilité réduite des proies des oiseaux s'alimentant près de l'île (annexe 4, paragraphes 4.8 et 4.9).

3.7 Le groupe de travail a pris note de l'influence potentielle considérable de la mer de Weddell sur la composition du stock de krill en mer du Scotia (Géorgie du Sud), lequel peut varier considérablement d'une année à l'autre. Il en conclut que le rôle de la mer de Weddell mérite une étude plus approfondie (annexe 4, paragraphes 4.17 à 4.20).

3.8 La densité de krill dans la mer de Lazarev (est de la mer de Weddell), observée en avril 2004, était inférieure à celle observée dans les îles Shetland du Sud. Cependant, la variabilité du recrutement (élevée pour la classe d'âge 2002 et faible pour celle de 2003) était

proche de celle observée aux îles Shetland du Sud. Les estimations de recrutement du krill dérivées de l'observation des alentours des îles Shetland du Sud mettent en évidence l'abondance des classes d'âges 2000, 2001 et 2002, ce qui a provoqué une forte augmentation de l'abondance de la population locale de krill et un recrutement médiocre de la ponte en 2003 (annexe 4, paragraphes 4.29 à 4.33).

3.9 Le groupe de travail a constaté que d'après un faisceau de preuves toujours plus vaste, la variabilité climatique à grande échelle pourrait avoir un effet profond sur la dynamique de l'écosystème marin dans le sud-ouest de l'océan Atlantique (mer du Scotia). Les variations du recrutement du krill et le succès reproductif de ses prédateurs ont été liés aux changements de l'environnement (température de la mer en surface, étendue des glaces de mer hivernales, etc.). Il reste toutefois à élucider si ces variations représentent une propagation des signaux de l'ENSO provenant de l'océan Pacifique, ou un déplacement à grande échelle plus direct des conditions de base correspondant au déplacement postulé du régime qui affecte les conditions dans tout le bassin de l'océan Pacifique depuis l'El Niño de 1998 (annexe 4, paragraphes 4.34 et 4.42 à 4.49).

3.10 Mikio Naganobu (Japon) explique l'importance d'un examen des changements de l'écosystème, notamment dans la région de la péninsule antarctique qui fait l'objet d'une hausse bien documentée de température depuis plusieurs décennies. Il souligne la nécessité de poursuivre les recherches sur les changements et la variabilité de l'écosystème par le biais de travaux sur le terrain, notamment, dans le cadre de ceux qui seront mis en œuvre pendant l'API.

3.11 A. Constable fait remarquer que s'il se produit des changements dans l'écosystème, les modèles existants devront être modifiés. L'évaluation du krill pourrait aussi devoir être révisée en fonction de ces changements.

3.12 Suite aux travaux d'interprétation des données du CEMP réalisés l'année dernière, le groupe de travail a repris l'analyse des données de la sous-zone 48.3 qui avait été effectuée par le secrétariat. Il a reconnu que la classification des variables selon des regroupements fonctionnels s'avérait utile pour résumer et interpréter la variabilité des données du CEMP et a encouragé les Membres à mener des analyses de ce type sur d'autres régions. Le groupe de travail a par ailleurs estimé que les travaux devraient se poursuivre sur la description des propriétés statistiques des paramètres du CEMP et des indices combinés, ainsi que sur les procédures de prise de décisions reposant sur des résumés des données du CEMP (annexe 4, paragraphes 4.50 à 4.61).

3.13 Le groupe de travail a examiné un document faisant part de préoccupations à l'égard de l'exploitation de *D. eleginoides* et du petit rorqual dans l'écosystème du plateau de la mer de Ross. Il y est noté que ce système n'est pratiquement pas affecté par des activités anthropiques et que l'expansion de ces pêcheries pourrait i) porter préjudice aux programmes de recherche scientifique visant à élucider les processus fondamentaux tels que l'effet du changement climatique sur le système, et ii) créer des effets imprévus sur des éléments de l'écosystème qui ne font pas actuellement l'objet d'un suivi. Certains participants ont fait part de leur désaccord et se sont dits inquiets de constater que des questions de conservation reçoivent davantage d'attention que le maintien de pêcheries durables. D'autres, pourtant, se rallient aux conclusions du document et reconnaissent la nécessité de coordonner les projets de conservation et de gestion entre la CCAMLR et la CBI. Ceci a donné lieu à une question d'ordre plus général sur la manière de séparer les changements de l'écosystème provoqués par

des causes naturelles de ceux dus à la pêche, si celle-ci est menée partout (annexe 4, paragraphes 4.68 à 4.79).

3.14 M. Naganobu déclare que le Japon envisage de mener une campagne de recherche axée sur les interactions entre l'environnement, le krill antarctique et les cétacés dans la mer de Ross et les eaux adjacentes en 2004/05. L'objectif de la campagne d'évaluation serait de fournir des données qui aideraient à mieux cerner l'écosystème de la mer de Ross.

3.15 K.-H. Kock (observateur de la CBI) fait remarquer que le Japon mène actuellement une chasse à la baleine scientifique dans l'océan Austral (Zones IIIe, IV, V, VIw de chasse à la baleine) pour une capture de 440 petits rorquals par an.

3.16 A. Constable note qu'en général, les effets potentiels sur l'écosystème de toutes les activités de pêche devraient être considérés, y compris ceux occasionnés par la pêche à la palangre de fond sur les habitats benthiques. Vyacheslav Sushin (Russie) suggère de collecter de nouvelles données pour effectuer des comparaisons avec le secteur Atlantique avant de tirer des conclusions sur l'état de la mer de Ross. Carlos Moreno (Chili) précise qu'il ne s'agit pas d'obtenir un grand nombre de données, mais plutôt, dans le cas où la pêche causerait des dégâts sur l'habitat, de mettre en place une approche de précaution.

3.17 Le groupe de travail a examiné les informations soumises sur les prédateurs terrestres s'alimentant de poisson et de calmar. Il a demandé au Comité scientifique de réexaminer comment il souhaitait traiter les questions relatives aux interactions de l'écosystème mettant en jeu les poissons et les calmars (annexe 4, paragraphes 4.80 à 4.84).

3.18 Le Comité scientifique indique qu'il ne rendra pas d'avis sur cette question tant que :

- i) les projets de modélisation des réseaux trophiques dans lesquels les poissons et les calmars jouent un rôle primordial ne seront pas développés;
- ii) les séries chronologiques de données susceptibles de contribuer aux initiatives du CEMP n'auront pas été pleinement évaluées, en tenant dûment compte des recommandations émanant de la révision du CEMP.

3.19 Le Comité scientifique note que dans l'intervalle, l'accent pourrait être mis sur le développement proposé des travaux sur le poisson des glaces et il approuve la demande de soutien aux Membres menant des recherches pertinentes, notamment en soumettant des documents sur la question au WG-EMM et au WG-FSA.

Sous-groupe sur les campagnes d'évaluation acoustique et les méthodes d'analyse

3.20 Le groupe de travail a examiné une nouvelle analyse des données de la campagne CCAMLR-2000 fondée sur des ajustements déjà publiés de la réponse acoustique prévue du krill. Il a précisé qu'alors qu'il avait demandé cette analyse, il ne disposait pas de l'expertise voulue lors de la réunion pour avancer des commentaires sur les résultats. Il a par ailleurs ajouté qu'il était important de mettre au point un processus par lequel ces progrès méthodologiques seraient incorporés dans ses travaux, tout en mettant en garde contre un

processus prolongé qui tendrait vers l'inactivité en l'absence de retour d'informations adéquates (annexe 4, paragraphes 4.87 à 4.91).

3.21 Le groupe de travail a également constaté que le WG-FSA avait rencontré des difficultés similaires dans son interprétation des campagnes d'évaluation du poisson des glaces. Il a recommandé la création d'un sous-groupe permanent sur les campagnes d'évaluation acoustique et les méthodes d'analyse (SG-SAM) pour donner au Comité scientifique des avis opportuns sur les protocoles relatifs aux campagnes d'évaluation acoustique et aux analyses (paragraphes 3.94 à 3.96).

3.22 Le groupe de travail a recommandé de considérer les attributions suivantes :

Etablir, réviser et mettre à jour si nécessaire, les protocoles sur :

- i) la réalisation des campagnes d'évaluation acoustique visant à estimer la biomasse d'espèces données;
- ii) l'analyse des données des campagnes d'évaluation acoustique pour estimer la biomasse d'espèces données, y compris l'incertitude (biais et variance) liée à ces estimations;

en précisant que les questions à résoudre immédiatement sont les protocoles de l'évaluation acoustique du krill antarctique de la zone 48 et de *C. gunnari* de la sous-zone 48.3 (annexe 4, paragraphes 4.90, 4.92 et 4.93).

3.23 Le groupe de travail a demandé spécifiquement que le sous-groupe examine si un nouveau modèle de réponse acoustique du krill devrait remplacer la méthode standard approuvée par la CCAMLR et qu'il soumette ses commentaires à temps pour la réunion du WG-EMM en 2005 (annexe 4, paragraphe 4.123; voir aussi paragraphes 3.79 et 3.80).

Nouvelles campagnes d'évaluation

3.24 Le groupe de travail a examiné deux projets de campagne d'évaluation du krill, l'un dans la division 58.4.2 (sud-ouest de l'océan Indien) annoncé par l'Australie, l'autre dans la zone 88 (mer de Ross) annoncé par le Japon. Il estime que les recommandations du SG-ASAM relatives à la réponse acoustique du krill seront pertinentes pour l'analyse des données de ces campagnes d'évaluation (annexe 4, paragraphes 4.112 à 4.115).

3.25 Les Membres se félicitent de ces projets de campagnes d'évaluation et notent combien il est important de réévaluer les méthodes acoustiques. S. Nicol ajoute que la campagne d'évaluation australienne a pour objectif de fournir des données à la CCAMLR en vue d'une nouvelle estimation de la biomasse de krill qui permettra de réviser la limite de capture qui repose actuellement sur des données collectées en 1981.

Méthodes du CEMP

3.26 Le groupe de travail a examiné une série de recommandations se rapportant aux Méthodes standard du CEMP, lesquelles ont été émises lors d'un atelier qui s'est tenu au secrétariat en février 2004 (annexe 4, paragraphes 4.109 à 4.111, tableau 2).

Gestion des aires protégées

3.27 Suite à l'examen réalisé par le sous-groupe sur les zones protégées et aux avis émis par le groupe de travail (annexe 4, paragraphes 5.1 à 5.37), le Comité scientifique recommande à la Commission d'approuver :

- i) la mesure de conservation 91-01 révisée, annexe 91-01/A, "Informations à inclure dans les plans de gestion des Sites du CEMP" (WG-EMM-04/19);
- ii) le plan de gestion de la ZSPA No 149 au cap Shirreff et à l'île San Telmo, île Livingston, aux îles Shetland du Sud, qui fait actuellement l'objet d'un examen par la RCTA (WG-EMM-04/8);
- iii) le plan de gestion de la ZSPA No 145, Port Foster, île de la Déception, îles Shetland du Sud qui fait actuellement l'objet d'un examen par la RCTA (SC-CAMLR-XXII/BG/14). Sous réserve de l'approbation de ce plan, le Comité scientifique désire également transmettre aux auteurs l'avis émis, à savoir que des améliorations importantes doivent y être apportées (annexe 4, paragraphe 5.14).

3.28 En ce qui concerne les attributions du sous-groupe relatives aux AMP, J. Croxall :

- i) rappelle qu'en sa qualité d'organisation ayant les mêmes attributs qu'une organisation régionale de gestion de pêche (ORGP), la CCAMLR a d'importantes responsabilités puisqu'elle jouit en plus d'un mandat important de conservation qui lui permet de participer aux discussions internationales sur le développement et la mise en place des AMP en tant qu'outils de gestion des océans du monde;
- ii) présente deux documents soumis précédemment au WG-EMM qui, selon lui, apportent d'importantes informations générales pour les travaux de la CCAMLR dans ce domaine. Le document SC-CAMLR-XXIII/BG/30 examine l'applicabilité d'instruments internationaux de conservation à l'établissement des AMP en Antarctique et le document SC-CAMLR-XXIII/BG/28 énumère les AMP actuelles et proposées dans le Système du Traité sur l'Antarctique.

3.29 J. Croxall note que, par le biais d'un document affiché sur le site Web de la CCAMLR pendant la période d'intersession, le Royaume-Uni avait fait part de sa conviction que des travaux plus efficaces et mieux organisés devaient être réalisés sur cette question. Le document émis par le Royaume-Uni suggère qu'il est nécessaire :

- i) d'obtenir des informations générales pertinentes et d'en faire la synthèse;

- ii) de créer des structures et mécanismes appropriés pour aborder cette question en général et pour examiner les propositions spécifiques.

3.30 En ce qui concerne la première suggestion, le Royaume-Uni estime qu'il serait utile de forger des liens étroits avec l'UICN qui, grâce à son Programme mondial de surveillance du milieu marin, est fort bien placée pour émettre des avis sur les initiatives internationales qui seraient particulièrement pertinentes pour la zone de la Convention.

3.31 En ce qui concerne la seconde suggestion, le Royaume-Uni espère que le sous-groupe pourra mettre au point des méthodes qui encourageront le développement et l'examen d'études de cas portant sur les propositions concernant différents types d'AMP, entre autres :

- i) les aires dans les ZEE;
- ii) les aires adjacentes ou reliées aux AMP des ZEE existantes;
- iii) les aires aux alentours des îles ou archipels jouissant d'une diversité biologique marine exceptionnelle;
- iv) les aires de grande échelle ayant (ou comprenant) des caractéristiques uniques, en particulier lorsque la gestion des ressources marines exploitables coexiste avec des programmes de recherche scientifique importants;
- v) les habitats de hauts-fonds et de canyons abritant des assemblages biologiques uniques et/ou très divers.

3.32 En ce qui concerne la dernière catégorie (paragraphe 3.31 v)), J. Croxall se réfère au document SC-CAMLR-XXIII/BG/29 sur la biologie, l'écologie et la vulnérabilité des communautés de hauts fonds ainsi qu'au récent article, "Seamounts: Bioersivity and Fisheries" publié dans *Fisheries Centre Research Reports*, 2004, vol. 12, no. 5, lequel contient un rapport global sur les emplacements possibles de hauts fonds, indiquant qu'il y a au moins 900 sites de ce type dans la zone de la Convention.

3.33 J. Croxall note que, bien que la question des AMP en tant qu'outil de gestion de la CCAMLR soit un élément important des travaux du sous-groupe sur les aires protégées, les réunions du sous-groupe du WG-EMM n'ont disposé ni du temps, ni de l'expertise voulue pour faire de réels progrès dans ce sens. Il recommande la convocation d'un atelier pour examiner les pratiques et principes courants dans ce domaine de manière à déterminer le meilleur moyen de les appliquer à la zone de la Convention et de manière à examiner les propositions actuelles et à venir concernant les AMP dans la zone de la Convention.

3.34 A. Constable est en faveur de l'examen de la question des AMP pour améliorer la conservation de la biodiversité dans l'océan Austral. Il pourrait être utile tout d'abord de dresser un inventaire et une évaluation des risques encourus par divers habitats, mais cette analyse pourrait prendre un certain temps avant d'aboutir à des avis de gestion. En attendant que ces travaux soient réalisés, il suggère que la Commission utilise les zones ouvertes et fermées dans les pêcheries nouvelles et exploratoires pour protéger la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources marines de l'Antarctique.

3.35 K. Shust estime qu'il est nécessaire d'examiner ces questions attentivement et qu'il faudra tenir compte de l'écosystème tout entier dans les prochains examens. La mer Ross, par

exemple, a été examinée sous plusieurs angles mais pas d'un point de vue holistique. Le Comité scientifique devrait mettre au point un plan d'action en organisant par exemple un atelier auquel seraient soumis des documents sur toutes ces questions, qu'elles soient scientifiques, de gestion, de juridiction ou autres.

3.36 Esteban Barrera-Oro (Argentine) estime que les discussions devraient être structurées pour faire avancer ces questions. Il souligne en particulier l'importance des hauts fonds en tant qu'habitats marins et leur vulnérabilité au chalutage de fond.

3.37 E. Fanta indique le ferme soutien du Brésil pour l'établissement des aires marines protégées (AMP), celles-ci permettant d'assurer le maintien de la diversité biologique et des ressources visées.

3.38 M. Naganobou note que l'examen des AMP dans la zone de la Convention devrait tenir compte non seulement de la conservation, mais également de l'utilisation rationnelle aux termes de l'Article II de la CCAMLR.

3.39 Hyoung-Chul Shin (République de Corée) fait remarquer que les AMP font partie d'une série d'outils de gestion et que leur mise en place ne devrait pas limiter les possibilités de gestion à l'avenir.

3.40 Edith Fanta (observatrice du SCAR) déclare qu'au cours de la réunion du Groupe scientifique permanent du SCAR sur les sciences de la vie (LSSSG) à Brême (Allemagne) en 2004, les questions se rapportant à l'importance des AMP ainsi que les procédures relatives aux aires protégées comportant des éléments marins ont été examinées. Elle note que le LSSSG envisage d'identifier les aires qui devraient être protégées pour leur valeur exceptionnelle. Le SCAR pourrait alors décider d'un plan qu'il soumettrait au RCTA et à la CCAMLR dans le cas d'une AMP. Cette question restera une question permanente à l'ordre du jour du LSSSG.

3.41 K.-H. Kock fait remarquer que la désignation par la CBI en 1994 du sanctuaire de baleines de l'océan Austral était fondée sur des considérations politiques plutôt que scientifiques. La CBI a reconduit pour dix ans la désignation du sanctuaire lors de sa réunion de 2004, tout en faisant remarquer que la désignation de sanctuaires devrait à l'avenir reposer sur un raisonnement scientifique solide.

3.42 Plusieurs Membres font remarquer qu'il est urgent d'avancer rapidement sur ce terrain en rappelant que, même après plusieurs décennies, les stocks épuisés n'ont toujours pas retrouvé les niveaux de pêche qu'ils avaient avant que celle-ci ne devienne réglementée.

3.43 Selon P. Penhale, au lieu d'attendre la prochaine réunion du sous-groupe qui n'aura lieu que dans un an, il vaudrait mieux qu'un groupe *ad hoc* soit formé pendant la réunion du Comité scientifique avec pour mission de formuler un plan d'action recommandant comment faire progresser ces questions. Elle note qu'il serait souhaitable de faire appel à la compétence de nouveaux experts qui viendrait s'ajouter à celle des participants aux réunions du sous-groupe pendant le WG-EMM.

3.44 Le président du Comité scientifique charge P. Penhale de former un groupe *ad hoc* pour formuler un plan d'action et rendre compte de ses résultats au Comité scientifique avant la fin de sa réunion.

3.45 Le sous-groupe *ad hoc* s'est réuni en vue de poursuivre la discussion sur les AMP, question faisant partie intégrante d'une série d'outils de gestion disponibles pour remplir les objectifs de la CCAMLR.

3.46 Dès le début de la discussion, le groupe a décidé que le meilleur moyen de regrouper les divers points de vue et l'expertise de tous serait de convoquer un atelier. De nombreux Membres ont réagi avec enthousiasme à l'initiative de convoquer un atelier sur les AMP, alors que d'autres ont rappelé qu'un atelier devrait être fermement ancré dans l'esprit des objectifs de la CCAMLR, et notamment, du respect des principes d'utilisation rationnelle et de conservation. Ce point de vue a reçu l'accord unanime de tous les Membres. Les Membres ont cité les activités menées dans le monde sur les AMP au sein de diverses organisations gouvernementales et intergouvernementales, ainsi que la nécessité et l'occasion pour la CCAMLR d'appliquer à une discussion sur les AMP l'expertise qu'elle a développée au fil des années dans la zone de la Convention.

3.47 Il est suggéré que l'atelier ait pour objectif de se concentrer sur les principes et pratiques généralement appliqués dans l'établissement des AMP et d'examiner les avantages et inconvénients de différentes approches. Plusieurs Membres ont souligné l'importance d'une définition claire des arguments démontrant que les AMP sont préférables à d'autres outils de gestion, du niveau de protection requis dans une aire donnée, de la description des valeurs à protéger et de la quantité de données scientifiques disponibles. D'autres Membres ont déclaré que, une fois que les AMP auraient été établies, il serait souhaitable d'instaurer un système de révision périodique. Certains Membres sont en faveur d'une approche de précaution, soutenant entre autres le rétablissement des stocks épuisés et le maintien de la fonction écologique et des stocks durables dans les pêcheries réglementées.

3.48 Les autres questions qui pourraient être examinées dans un atelier sont les suivantes : l'examen des aires/échelles pertinentes des différents types d'AMP possibles (par ex., en fonction du mouvement des masses d'eau et son effet sur les organismes dans une AMP), les concepts de connectivité et de corridors, la valeur des hauts-fonds en tant qu'habitats marins, la conservation de la biodiversité et les "leçons retenues" sur les AMP établies dans d'autres parties de l'océan.

3.49 Il a été également suggéré d'examiner des documents de discussion sur les propositions d'AMP dans la zone de la Convention qui sont, soit en cours de développement, soit dans une phase conceptuelle. Les exemples suivants ont été cités : le projet sud-africain pour la ZEE de l'île du Prince Edouard (CCAMLR-XXIII/BG/22), la révision par le Brésil et la Pologne de la Zone spécialement gérée de l'Antarctique n° 1 à la baie de l'Amirauté, le projet en cours de la Nouvelle-Zélande pour l'île Balleny et les discussions concernant l'importance de la mer Ross, dont l'écosystème a subi le moins de modifications.

3.50 Il serait également souhaitable de commencer à évaluer la nécessité de la conservation des habitats marins en procédant à un examen complet de toute la zone de la Convention, avec entre autres la définition des principaux habitats marins concernés et l'évaluation des données scientifiques disponibles pour chaque zone.

3.51 Les Membres font remarquer que, si les scientifiques de la CCAMLR ont des compétences d'expert dans la zone de la Convention, l'expertise en matière d'établissement et de gestion d'AMP d'autres scientifiques travaillant dans des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales est, elle, établie de longue date. Il est par

conséquent recommandé d'inviter des experts à l'atelier pour pouvoir tirer avantage du vaste réservoir de connaissances qu'ils ont acquises sur les AMP, celles-ci pouvant être utilisées pour promouvoir les objectifs de la CCAMLR. Un document pourrait être rédigé avant l'atelier pour que les données sur les AMP existantes soient placées dans le contexte des objectifs de la CCAMLR.

3.52 Les attributions provisoires suivantes de l'atelier ont été élaborées pendant la réunion :

- i) examen des principes et pratiques en vigueur dans l'établissement des aires marines protégées;
- ii) discussion sur la manière d'utiliser les aires marines protégées pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la CCAMLR;
- iii) examen des propositions en cours de développement ou en phase conceptuelle relatives aux aires marines protégées dans la zone de la Convention;
- iv) discussion des types d'informations scientifiques pouvant être nécessaires à l'établissement d'aires marines protégées en vue de servir les objectifs de la CCAMLR, y compris l'identification des zones biophysiques dans toute la zone de la Convention.

3.53 Les questions d'ordre pratique suivantes sont examinées : lieu et dates possibles de l'atelier et financement de cette initiative. Alors que les Membres reconnaissent que ces questions ne peuvent être résolues pendant la réunion, le Comité scientifique adopte dans son principe le concept d'un atelier CCAMLR sur les AMP et demande au coordinateur du sous-groupe d'en être le responsable. Les tâches à effectuer pendant la période d'intersession comprendraient la création d'un comité de direction ayant pour mandat de préparer l'ordre du jour et les documents d'informations générales suggérés, ainsi que d'identifier un lieu de réunion et des dates convenables.

3.54 P. Penhale présente une question soulevée à la réunion du WG-EMM au sujet de l'examen des plans de gestion des aires protégées contenant des zones marines que la RCTA a transmis à la CCAMLR pour examen et adoption. La recommandation du WG-EMM était de créer une "règle générale" pour les propositions concernant des zones côtières, pour que la CCAMLR ne se concentre que sur les zones protégées comportant des éléments marins présentant un intérêt primordial pour la CCAMLR, plutôt que d'étudier les zones situées à quelques mètres uniquement de la côte ou d'une surface minimale donnée (annexe 4, paragraphe 5.31).

3.55 Le Comité scientifique convient qu'un tel mécanisme serait opportun car il ne se concentrerait que sur les zones protégées ayant un impact sur les objectifs de la CCAMLR et renforcerait l'efficacité des échanges entre le RCTA et la CCAMLR. Il note qu'un tel système devrait être transparent pour que n'importe quelle Partie soit libre de demander l'examen d'un plan de gestion, même s'il avait été proposé que ce plan ne soit pas discuté. Il demande au WG-EMM de donner son avis sur le type de règle générale à envisager.

3.56 K. Sullivan note que la Nouvelle-Zélande prévoit de continuer ses travaux sur la révision d'un plan de gestion des îles Balleny qui reposera sur de solides preuves scientifiques.

3.57 E. Fanta déclare que le Brésil a mené trois années de recherche environnementale dans la baie de l'Amirauté afin de fournir de nouvelles données scientifiques pour la révision du plan.

ZSPA proposée pour la pointe Edmonson

3.58 R. Hewitt fournit des informations générales sur le statut de la proposition d'une nouvelle ZSPA à la pointe Edmonson, Woods Bay, mer de Ross (CCAMLR-XXIII/41). Le plan de gestion qui doit être approuvé par la CCAMLR du fait de l'inclusion d'une aire marine dans le site a été reçu trop tard pour pouvoir être examiné à la réunion du WG-EMM. L'examen de ce plan par le Comité scientifique et la Commission sera par conséquent retardé d'un an et le plan sera soumis trop tard pour pouvoir être accepté par la RCTA qui rendra compte à sa réunion de 2005 des résultats de ses travaux de la période d'intersession. Dans ces circonstances, certains Membres du WG-EMM ont estimé que l'on devrait tenir compte de la soumission tardive de ce plan et permettre au sous-groupe de l'examiner. Il a été convenu que le sous-groupe poursuivrait ses travaux pendant la période d'intersession en attendant la décision du Comité scientifique, au cas où celui-ci accepterait de recevoir, du sous-groupe directement, les avis sur le plan de gestion de la pointe Edmonson (annexe 4, paragraphes 5.27 à 5.37).

3.59 P. Penhale (présidente du sous-groupe sur les aires protégées) résume l'examen effectué pendant la période d'intersession sur le plan de gestion de la pointe Edmonson. Les quelques Membres ayant apporté des commentaires sont tous en faveur du plan qu'ils considèrent comme parfaitement bien rédigé, solide sur le plan scientifique et exposant clairement les valeurs du site à protéger.

3.60 Le président, ne mettant nullement en cause les qualités du plan de gestion, s'inquiète du fait que, si le règlement intérieur n'est pas respecté, d'autres exceptions à ces règles pourraient être invoquées à l'avenir. Il rappelle que, en vertu de la procédure officielle, le sous-groupe sur les aires protégées transmet ses résultats au WG-EMM qui transmet les siens au Comité scientifique qui, ensuite, émet un avis à la Commission.

3.61 A la demande du président, Marino Vacchi (Italie) présente des informations d'ordre général sur le plan. Il fait remarquer que les valeurs à protéger sont celles concernant les éléments terrestres et d'eau douce de l'écosystème qui font de ce site un endroit idéal pour la recherche sur les changements climatiques. Des années de recherche menées dans une colonie de manchots Adélie dans le site ont contribué aux objectifs du CEMP. La composante marine consiste principalement en une zone s'étendant à 200 m seulement des côtes.

3.62 La discussion qui s'ensuit porte sur les divers aspects de la situation. Les Membres sont largement en faveur du plan de gestion en évoquant sa qualité, ses cartes et les travaux de recherche scientifique solides qui ont été menés sur le site. Ils s'inquiètent du fait qu'un retard pourrait avoir des répercussions négatives si le site était exposé à de nouvelles pressions. Tous s'accordent pour reconnaître que l'inclusion de l'élément marin n'affectera pas les objectifs de la CCAMLR, car il est fort peu probable que des activités de pêche soient menées sur ce site.

3.63 En dépit du soutien positif accordé à la proposition du plan de gestion, les Membres n'ont pu arriver à un accord concernant son examen par le Comité scientifique. Certains estiment que la nécessité de protection, compte tenu notamment du retard d'un an au minimum, justifie de faire une exception aux règles, alors que d'autres pensent que les règles et procédures doivent être strictement respectées et que le plan doit être renvoyé à la réunion de 2005 du sous-groupe lors de la réunion du WG-EMM. En l'absence de consensus, le plan est remis au sous-groupe afin qu'il fasse l'objet de discussions formelles à la réunion de 2005 du WG-EMM. En dépit d'une recommandation positive formelle, plusieurs Membres recommandent que la Commission indique à la RCTA qu'après un examen informel, aucune objection à ce plan n'a été formulée.

3.64 La discussion se poursuit au cours de laquelle se dégagent deux points d'ordre général. L'un est que le plan de la pointe Edmonson est l'exemple concret de la nécessité d'établir des critères par lesquels les plans de gestion soumis à la CCAMLR par la RCTA pourraient être divisés en deux groupes : ceux présentant un intérêt particulier pour la CCAMLR (et devant faire l'objet d'un examen) et ceux contenant des aires marines de si petite taille qu'un examen formel ne serait pas justifié (paragraphe 3.55).

3.65 Le deuxième point concerne la recommandation selon laquelle les règles et procédures du sous-groupe devraient être révisées afin d'augmenter l'efficacité opérationnelle et de faciliter les interactions avec le WG-EMM et le WG-FSA, deux groupes ayant des intérêts dans la plupart des questions remises au sous-groupe.

Avis de gestion sur la subdivision de la limite de capture de krill entre les SSMU

3.66 Dans le cadre de son plan de travail à long terme, le groupe de travail avait indiqué qu'il transmettrait en 2004 une recommandation sur la subdivision entre les SSMU de la limite de précaution appliquée aux captures effectuées dans la zone 48 qui a été adoptée par la Commission en 2002. Le groupe de travail a examiné cinq options (voir Hewitt *et al.*, 2004, pour une description de ces options). Cependant, un accord sur la recommandation n'a pu être obtenu. A la place, le groupe de travail convient d'utiliser la structure de modélisation exposée à l'atelier de cette année pour évaluer les diverses hypothèses qui sous-tendent chacune de ces options (annexe 4, paragraphes 5.39 à 5.60).

3.67 V. Sushin et M. Naganobu notent que la capture de krill est actuellement en baisse dans la sous-zone 48.3 et que, de ce fait, l'allocation d'une limite de précaution à la capture de krill par SSMU n'est pas une question urgente à l'heure actuelle.

3.68 D'autres Membres réaffirment que, indépendamment de l'interprétation des tendances actuelles de l'effort de pêche au krill, la Commission a demandé des recommandations sur la subdivision entre les SSMU de la limite de précaution appliquée aux captures de krill. Cette subdivision étant essentielle pour la gestion de la pêche au krill dans la zone 48, la préparation de recommandations appropriées avance selon un processus et un plan approuvés par tous les Membres du Comité scientifique (tableau 1).

Atelier sur les modèles plausibles de l'écosystème visant à évaluer les méthodes de gestion du krill

3.69 Pendant la première semaine de la réunion du groupe de travail en 2004, un atelier a été tenu pour spécifier des modèles opérationnels plausibles de l'écosystème centré sur le krill qui pourraient être utilisés pour évaluer d'autres procédures de gestion. Cet atelier était le troisième atelier inscrit dans le plan de travail à long terme du WG-EMM visant à mettre au point une procédure de gestion du krill révisée (tableau 2).

3.70 En élaborant ce plan à long terme, le groupe de travail et le Comité scientifique avaient décidé que la procédure de gestion du krill révisée devrait reposer sur le contrôle de l'écosystème. Ces observations pourraient alors servir de base à l'évaluation de l'état du système. En parallèle, les objectifs de gestion spécifiés pourraient servir de base à la définition de l'état souhaité du système. La différence entre l'état observé et l'état souhaité déclencherait des règles de décision. Ces règles agiraient sur la seule partie de l'écosystème pouvant être contrôlée, c'est-à-dire, la pêcherie (figure 1).

3.71 Afin d'évaluer la performance d'autres procédures de gestion, le groupe de travail a décidé de définir un modèle opérationnel qui simulerait l'écosystème centré sur le krill. La procédure de gestion qui fonctionnera le mieux à l'égard des objectifs de conservation et d'utilisation rationnelle à atteindre et qui sera la plus fiable pour détecter les erreurs de spécification et d'observation du système sera celle qui sera choisie (figure 2).

3.72 L'atelier sur les modèles plausibles de l'écosystème visant à évaluer les méthodes de gestion du krill, un des éléments du programme de travail à long terme du Comité scientifique pour le WG-EMM, s'est déroulé sous la direction d'A. Constable pendant la première semaine de la réunion du WG-EMM en 2004. En bref, les attributions en étaient les suivantes :

- i) examiner les méthodes utilisées pour la modélisation des écosystèmes marins;
- ii) envisager des modèles opérationnels plausibles de l'écosystème marin de l'Antarctique;
- iii) faire avancer un programme de travail ayant pour objectif de développer et mettre en œuvre des modèles opérationnels qui pourraient être utilisés pour mesurer la fiabilité de différentes méthodes de gestion lorsque celles-ci sont exposées aux incertitudes sous-tendant les systèmes écologiques, halieutiques, d'évaluation et de contrôle.

3.73 Le rapport de l'atelier figure à l'appendice D du rapport du WG-EMM-04 (annexe 4). L'examen de ce rapport est présenté aux paragraphes 2.1 à 2.31 de l'annexe 4. Le rapport de l'atelier est divisé en six rubriques générales :

- i) examen des activités de la période d'intersession
- ii) attributs souhaitables des modèles de l'écosystème
- iii) représentation conceptuelle des modèles de l'écosystème
- iv) scénarios plausibles pour l'écosystème marin de l'Antarctique
- v) formulation et spécification des modèles
- vi) travaux futurs.

3.74 Un comité de direction a assuré la coordination des travaux effectués pendant la période d'intersession en vue de l'atelier. Ces activités comprenaient la consultation d'experts en modélisation de l'écosystème, l'examen de textes pertinents et des logiciels disponibles, l'étude des besoins en données et les spécifications préliminaires des éléments des modèles.

3.75 B. Fulton a été invitée à l'atelier en raison de son expertise dans le développement de modèles utilisés pour évaluer les stratégies de gestion. Elle a fourni des informations générales sur l'évaluation des stratégies de gestion, a présenté les étapes de la mise au point des modèles de l'écosystème et a illustré sa présentation avec les exemples de deux régimes de gestion qu'elle avait évalués. Elle a également donné des conseils aux participants sur la conceptualisation du modèle et la spécification des divers éléments qui composent un modèle de l'écosystème marin de l'Antarctique. Le succès de l'atelier est largement dû à sa contribution.

3.76 Les attributs généraux essentiels d'un modèle de l'écosystème utilisé pour évaluer les procédures de gestion ont été examinés et adoptés. Il s'agit notamment de l'incorporation des effets de la pêche, la spécification des programmes d'observation et de contrôle, la flexibilité dans le niveau de concentration possible dans les groupes taxonomiques, l'utilisation d'échelles spatio-temporelles multiples, la flexibilité dans la simulation des interactions entre éléments et l'incorporation de conditions et de processus externes.

3.77 Des modèles conceptuels ont été développés pour les éléments suivants du système : environnement physique, production primaire, herbivores pélagiques et carnivores invertébrés, espèces exploitées (krill et poisson des glaces), espèces mésopélagiques, mammifères et oiseaux marins et pêcheries. L'objectif est d'obtenir une structure flexible pour déterminer comment le reste de l'écosystème peut influencer chaque taxon. Des diagrammes schématiques et des tableaux ont été dressés pour décrire les processus démographiques clés et les interactions avec d'autres éléments du système. Les programmeurs pourront utiliser ces spécifications pour concevoir une structure de modélisation. La performance des modèles plausibles mis au point dans cette structure pourra ensuite être mise à l'essai en tenant compte des hypothèses structurelles et des erreurs d'observation.

3.78 L'examen des différents scénarios possibles devant être considérés dans l'évaluation de la fiabilité des procédures de gestion du krill face aux incertitudes structurelles du modèle a porté sur deux grandes questions. La première concerne la plausibilité du modèle et la seconde, les questions liées à la dynamique de l'écosystème. Parmi plusieurs scénarios possibles, on a accordé la plus haute priorité :

- i) au comportement du système des modèles en réponse aux fonctions artificielles (c'est-à-dire connues) déterminantes, afin de mieux comprendre les propriétés du modèle;
- ii) aux effets de formulations différentes des mouvements de krill sur la dynamique de l'écosystème;
- iii) aux effets du changement climatique sur la production primaire et/ou sur la circulation des eaux océaniques.

Le groupe de travail a demandé également au Comité scientifique de le conseiller en ce qui concerne les priorités à suivre pour examiner les cas de figure réalistes et les travaux futurs.

3.79 Pour ce qui est de la formulation et la spécification des modèles, le groupe de travail a estimé qu'il serait souhaitable de mettre au point un modèle de l'écosystème sous forme de série de modules reliés entre eux plutôt que sous forme de grand logiciel unique. Il a également reconnu qu'il faudrait examiner tout particulièrement comment les interactions entre les taxons sont simulées, comment la question spatio-temporelle est résolue et comment les processus périphériques et les conditions relatives aux limites sont incorporés.

3.80 Le groupe de travail s'est accordé sur la suite des travaux qui comprendront la validation et l'ajustement des modèles conceptuels mis au point pendant l'atelier, ainsi que la spécification de modèles complémentaires. A cet effet, il a demandé au WG-FSA d'examiner les composantes "poisson", "calmar" et "pêcheries" et de fournir des détails sur les composantes "légine" et "espèces démersales". Cette demande est décrite en détail au paragraphe 7.2 du rapport de l'atelier (annexe 4, appendice D).

3.81 Stuart Hanchet (responsable du WG-FSA) déclare que le groupe de travail n'a pas eu suffisamment de temps pour examiner cette question pendant sa réunion de 2004, mais que celle-ci serait examinée avant la réunion de 2005.

3.82 A. Constable fait remarquer qu'il est important de tenir compte des interactions du krill, du poisson des glaces et des pêcheries respectives de ces espèces dans la sous-zone 48.3 lors de la création de modèles opérationnels. La création d'un programme de suivi lié au poisson des glaces est une question différente, qui pourrait être examinée plus tard dans le processus d'élaboration des procédures de gestion pour l'une ou l'autre de ces pêcheries. Il suggère que des documents étayant les efforts de modélisation soient transmis au WG-EMM et que ceux ayant trait au contrôle du poisson des glaces soient transmis au WG-FSA. Il fait remarquer qu'il y a chevauchement entre les deux groupes de travail dans les domaines de la modélisation, du contrôle et des travaux acoustiques et recommande l'allègement des tâches qui s'y rapportent.

3.83 En ce qui concerne l'atelier de l'année prochaine sur les procédures de gestion, le groupe de travail a noté que l'examen initial des options de gestion pourrait être réalisé par le biais de modèles de populations de krill spatialement structurés qui permettraient d'étudier les interactions entre :

- la population de krill
- les limites spatiales de capture et de la pêche
- les prédateurs de krill
- les mouvements du krill.

3.84 Le groupe de travail a convenu, pour poursuivre le développement de modèles plausibles de l'écosystème, d'établir un Comité de direction dont les attributions seront les suivantes : coordination de nouvelles mises au point de la structure de modélisation, publication des travaux, contribution du secrétariat et soutien logistique des futurs ateliers du WG-EMM. Le groupe de travail a demandé que les Membres envisagent de se faire représenter au Comité permanent et que la composition du Comité, y compris son responsable, soit déterminée avant la réunion du Comité scientifique. A cette fin, le président du Comité scientifique accepte d'assurer la coordination du processus, avec l'aide d'A. Constable, pendant la période d'intersession 2004/05 (annexe 4, paragraphes 5.62 à 5.64).

Futurs travaux du WG-EMM

3.85 Le groupe de travail a estimé que les projets de campagnes d'évaluation synoptique des prédateurs terrestres devraient être poursuivis. La préparation des projets tiendra notamment compte des méthodes utilisées sur le terrain, du modèle des campagnes, des besoins logistiques et des méthodes d'analyse des données. Le groupe de travail a recommandé d'effectuer ces travaux, au départ, par correspondance pendant la période d'intersession. En outre, il a chargé le groupe travaillant par correspondance sur les campagnes d'évaluation des prédateurs terrestres de préparer un plan de travail, avec les implications financières, à temps pour la réunion 2004 du Comité scientifique. A la suite de cette demande, le groupe travaillant par correspondance a établi le plan de travail qui comprend un atelier en 2006 (tableau 1; annexe 4, paragraphes 6.1 à 6.11).

3.86 Le groupe de travail a convenu que l'atelier de 2005 sur les procédures de gestion aurait pour objectif d'évaluer les solutions les meilleures pour la subdivision entre les SSMU de la limite de précaution appliquée à la capture de krill de la zone 48. Ces solutions comprennent les subdivisions établies conformément à (annexe 4, paragraphes 6.12 et 6.13) :

- i) la répartition spatiale des captures de la pêcherie de krill;
- ii) la répartition spatiale de la demande de prédateurs;
- iii) la répartition spatiale de la biomasse du krill;
- iv) la répartition spatiale de la biomasse du krill moins la demande des prédateurs;
- v) les indices spatialement explicites de la disponibilité de krill pouvant être régulièrement contrôlés ou estimés;
- vi) les stratégies de pêche par à-coups dans laquelle les captures sont alternées dans les SSMU et entre elles.

3.87 A. Constable indique d'une part, que la Commission a demandé la réalisation de ces travaux et d'autre part, qu'il était prudent d'être en mesure d'émettre des avis sur les différentes possibilités d'établissement de SSMU avant que les captures n'atteignent des niveaux critiques. Certains Membres se disent en faveur de la poursuite de ces travaux, alors que d'autres s'opposent au concept de SSMU. Le président du Comité scientifique rappelle que le rôle de ce comité est de rendre à la Commission des avis qui ne seraient fondés que sur des principes scientifiques.

3.88 Le groupe de travail a par ailleurs reconnu que ces possibilités devraient être évaluées en quantifiant leur degré de robustesse ou de sensibilité face à la fois à une série d'hypothèses sur la structure et la fonction du système prédateurs-proies-pêcheries et aux données ou conditions qui servent à initialiser les procédures proposées. La robustesse et la sensibilité seront déterminées par les mesures de la performance d'attributs importants du système prédateurs-proies-pêcheries, qui pourraient comprendre des facteurs tels que les taux de capture et la survie des prédateurs (annexe 4, paragraphe 6.14).

3.89 En vue de l'atelier, trois groupes qui travailleront par correspondance pendant la période d'intersession ont été constitués pour identifier les données voulues, définir de nouvelles hypothèses et spécifier les mesures de performance à l'égard de la ressource de krill,

de la pêche de krill et des prédateurs de krill. De plus, il a été demandé aux Membres de créer des modèles capables de tenir compte explicitement d'autres hypothèses structurelles et de produire les mesures de performance identifiées (annexe 4, paragraphes 6.15 à 6.24).

3.90 Le groupe de travail a noté que l'atelier prévu pour 2005 devait être considéré comme le premier atelier à évaluer les procédures de gestion de la pêche au krill (à savoir, la subdivision de la limite de capture de krill entre les SSMU). Il a par ailleurs fait remarquer qu'il pourrait être utile de convoquer en 2006 un atelier qui considérerait le CEMP dans le contexte d'un modèle opérationnel de l'écosystème antarctique. Cet atelier aurait pour objectif une seconde évaluation des procédures de gestion de la pêche de krill (annexe 4, paragraphes 6.25 à 6.27).

3.91 Le groupe de travail a mis à jour son plan de travail à long terme pour lequel il a sollicité l'approbation du Comité scientifique (tableau 1).

3.92 Le groupe de travail a également reconnu qu'il était nécessaire de : i) consolider les travaux se recoupant avec ceux du WG-FSA et du WG-IMAF; ii) revoir les informations qui présentent de l'intérêt pour le groupe de travail mais qui, par manque de temps, ne reçoivent pas toute l'attention qu'elles méritent, iii) procurer une expertise quantitative au groupe de travail, iv) répondre aux questions de conservation au sens large et v) constituer de nouveaux sous-groupes qui examineraient des questions précises. De plus, il a, pris note du fait que l'aide du secrétariat est de plus en plus sollicitée. Il a donc recommandé que le Comité scientifique s'entretienne avec le secrétariat pour envisager le meilleur moyen de coordonner et de structurer les travaux de ses groupes de travail et sous-groupes (annexe 4, paragraphes 6.28 à 6.30).

3.93 Les Membres approuvent le plan de travail à long terme et estiment que l'activité de planification stratégique fournira l'occasion de regrouper les activités pertinentes du WG-EMM et du WG-FSA.

3.94 S. Hanchet attire l'attention sur l'avis présenté au Comité scientifique par le WG-FSA et résumé aux paragraphes 10.23 à 10.26 de SC-CAMLR-XXIII/BG/27. Parmi les recommandations, on note la création du SG-ASAM conjointement avec le WG-EMM, les travaux coordonnés sur le suivi de l'écosystème centré sur le poisson des glaces conjointement avec le programme de suivi centré sur le krill et l'invitation à mener des recherches fondées sur l'écosystème dans les secteurs où se trouvent les populations de poisson des glaces par le biais des données collectées pour la modélisation de l'écosystème.

3.95 Certains Membres en faveur de la création du SG-ASAM, déplorent toutefois le manque critique d'expertise parmi les participants au WG-EMM et au WG-FSA. Il est suggéré d'inviter des experts de groupes tels que le groupe FAST du CIEM. En obtenant l'aide de ceux qui travaillent déjà sur la question, il serait plus facile de faire adopter de meilleures pratiques par les groupes de travail.

3.96 D'autres Membres pensent que les experts externes risquent d'être trop occupés pour avoir le temps de se concentrer sur les problèmes de la CCAMLR. Il ne serait pas productif de demander à d'autres de résoudre ces problèmes. Il est indiqué que l'expertise devrait être recherchée au sein des pays Membres qui pourraient fournir des experts en acoustique qui se chargeraient de ces tâches.

3.97 E. Fanta annonce qu'avec K.-H. Kock, elle dirige un sous-groupe *ad hoc* du WG-FSA sur les interactions dans l'écosystème. L'objectif de ce sous-groupe est de discuter de l'établissement d'un programme de suivi de l'écosystème centré sur le poisson des glaces et des conditions nécessaires à la construction d'un modèle d'écosystème d'un tel système. Selon une première recherche, de très nombreuses données sont disponibles dans des documents de la CCAMLR, ainsi que dans des publications extérieures. Un plan d'action sera mis en place et distribué pendant la période d'intersession. A cet effet, les Membres sont invités à présenter des documents sur la biologie du poisson des glaces et les interactions avec d'autres éléments de l'écosystème.

3.98 Le président du Comité scientifique rappelle la nécessité de faire participer des experts aux groupes de travail et aux activités des ateliers si l'on souhaite réaliser des progrès.

Avis de gestion

3.99 Le Comité scientifique attire l'attention de la Commission sur les questions suivantes soulevées par le WG-EMM :

- i) la nécessité d'un sous-groupe consultatif sur les campagnes d'évaluation acoustique (paragraphe 3.21 et 3.22);
- ii) la spécification de modèles plausibles de l'écosystème visant à évaluer les procédures de gestion (paragraphe 3.69 à 3.84);
- iii) l'atelier de 2005 sur les procédures de gestion ayant pour objectif d'évaluer les possibilités de subdivision de la limite de capture de krill entre les SSMU (paragraphe 3.86);
- iv) un atelier sur les AMP (paragraphe 3.44 à 3.53);
- v) un atelier sur les campagnes d'évaluation à grande échelle des prédateurs terrestres (tableau 1);
- vi) la nécessité d'une révision des règles et procédures liées aux tâches du sous-groupe sur les zones protégées et de l'établissement de nouveaux critères pour l'examen des plans de gestion renvoyés à la CCAMLR par la RCTA (paragraphe 3.64 et 3.65);
- vii) la nécessité pour le Comité scientifique de consolider les travaux se recoupant avec ceux du WG-FSA et du WG-IMAF (paragraphe 3.92);
- viii) le plan de travail à long terme du WG-EMM (tableau 1).

3.100 Le Comité scientifique recommande à la Commission d'approuver (paragraphe 3.27) :

- i) la révision de l'annexe 91-01/A "Informations à inclure dans les plans de gestion des Sites du CEMP" de la mesure de conservation 91-01;

- ii) le plan de gestion de la ZSPA No 149, cap Shirreff et île San Telmo, île Livingston, aux îles Shetland du Sud, qui fait actuellement l'objet d'un examen par la RCTA;
- iii) le plan de gestion de la ZSPA No 145, Port Foster, île de la Déception, aux îles Shetland du Sud, qui fait actuellement l'objet d'un examen par la RCTA, et les avis à émettre aux auteurs sur les améliorations qu'ils devront y apporter (annexe 4, paragraphe 5.14).